

# Fr. simagrée

Autor(en): **Delbouille, Maurice**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **25 (1961)**

Heft 99-100

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399273>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## FR. SIMAGRÉE

Le mot *simagrée* n'a toujours pas livré le secret de son étymologie.

Littre notait : « Génev. *simagrie*, wallon *simagraw*, s. f., *chimagrée* dans Oudin, *Curios. franç.* Origine inconnue. Scheler demande si c'est une forme altérée de *simulacrée*, ou s'il vient de *simius*, singe. Frisch le fait venir de *s'il m'agrée*, nom, dit-il, d'un ancien jeu ; étymologie suivie à peu près par Brachet, *Dict. étymol.*, qui dit : « Corruption de l'ancienne formule *si m'agrée* (ainsi m'agrée), prévenance affectée, obséquiosité ». Pourrait-on utiliser le berrichon *chimer*, *simer*, *simailler*, pleurnicher ? »

Le *Dictionnaire Général* dit le mot « d'origine inconnue », sans plus.

Gamillscheg reprend : « 13. Jhdt. scheint aus afrz. *si m'agrée* « so sagt es mir zu » verschmolzen zu sein. »

Dauzat conclut : « Origine obscure, représente peut-être l'anc. fr. *si m'agrée*, ainsi cela m'agrée. »

Bloch-Wartburg 3 (1960), un peu plus explicite, est plus prudent encore : « L'explication d'après laquelle *simagrée* serait issu de l'expression *si m'agrée* « ainsi cela m'agrée » est plus ingénieuse que vraisemblable ; on ne donne pas d'exemple ancien de cette formule dont on ne voit guère l'emploi ; *Donne-moi boire, si t'agrée*, dernier vers du du fabliau du *Povre Mercier*, n'en est pas une justification suffisante. »

\*  
\* \*

Larousse définit le mot « feinte, faux semblant, manières affectées dépourvues de sincérité ».

Fréquemment attesté au xvii<sup>e</sup> siècle avec ce sens, *simagrée* (écrit *cimagrée* par Miège en 1677 et 1688) a la forme *chimagrée* chez Tahureau, Théodore de Bèze, Pasquier et Philippe de Marnix (selon Littre et Huguet), et est noté *simagrue* par Furetière en 1690 et dans le Dictionnaire de Trévoux en 1771, avec la mention « vieux ». Cotgrave, en 1611, traduit *chimagrée* et *simagrée* par « A wry mouth, or filthie face, the countenance of a leaster, or clowne in a Play, made to provoke laughter : also, a soure countenance, crabbed visage, vinegar face put on : sorrow dissembled, affliction counterfeited ; any hipocriticall show, looke or behavior ».

Au moyen âge, on a relevé, dans le *Bestiaire d'Amour* de Richard de Fournival, *chançons sanz simagrée*, qui, daté de 1245 environ, serait l'exemple le plus ancien, à côté duquel Godefroy relève chez Gilles li Muisit (1272-1352) deux exemples de *jouer à simagrée* et un exemple de *jouer à la simagrée*, le mot ayant toujours, semble-t-il, une acception voisine du sens moderne.

C'est sans doute du texte du *Roman du roi Modus et de la reine Ratio* (daté de 1375), où Lacurne a lu *si en gieuent à si m'agrée*, que provient l'étymologie attribuée à Frisch par Littré et reprise avec réserve par les plus récents dictionnaires. Dans l'édition savante de *Modus* qu'il a donnée à la Société des Anciens Textes Français, M. Gunnar Tilander imprime *si en gieuent a simagrée* (t. II, p. 222, pièce 257, vers 42).

Le *simagrie* de Genève et le *simagraw* de Wallonie cités par Littré<sup>1</sup>, en même temps qu'ils rendaient plus que suspecte l'étymologie *si m'agrée*, auraient suffi à confirmer indirectement la variante *simagrue* de Furetière et du Dictionnaire de Trévoux si, à son tour, Molinet n'était venu appuyer cette forme dans un contexte où l'on trouve sans doute la clef du problème posé par cet étrange vocable.

La troisième strophe de *L'épithaphe Hotin Bonnelle* (éd. Noël Dupire des *Faictz et Dictz de Jean Molinet*, t. II, Poésies familières, XXIX, p. 762) dit du sot Hotin :

Hotin faisoit pluseurs grimaces  
 Aussy cornues que limaces ;  
 Chimagrues ne chicefaices  
 N'eurent jamés si laides faces.

Ailleurs Molinet associe la *chicheface* à d'autres monstres. Sa *Lettre missive a venerable et cathefumineuse personne, Jo. de Wisoc, president en Papagosse*

1. Le *Dictionnaire Liégeois* de Jean Haust note une hésitation entre *s* et *ch*, comme entre *i* et *î* (long) à l'initiale. Les données du questionnaire 1655 de l'*Atlas Linguistique de Wallonie* relèvent, pour l'expression française 'faire des manières, des embarras', à côté d'autres mots (tels qu'*an'tchous*, *adyos*, *ôremus*, etc., dont on trouve une liste liégeoise dans le *Dict. fr. -w.*, s. v. façon) un emploi fréquent de *simagrawe*, qui est *šimagraw* : Th 24 ; Ni 17 ; Na 129 ; Ph 33 ; D 25, 38, 46, 72 ; W 63 ; H 2 ; Ve 1, 6, 8, 26 ; My 1 ; Ma 51 ; B 12, 21 ; Ne 14, 15 — *simagraw* : D 64 ; H 67 ; L 7, 14, 19, 32, 43, 87, 94 ; My 3 ; Ma 3, 4, 9 ; B 4 — *šimagraw* : Na 1, 79 — *čimagraw* : Ne 4 (le *ī* long n'est pas sûr) — *simagrēy* : Ch 63, 64 ; Th 62 ; -*ēy* D 64. La forme proprement wallonne, répandue sur tout le territoire wallon, de Verviers et Malmédy à Dinant, Charleroi et Thuin, entre donc en concurrence avec *simagrée* dès ces trois derniers points. Le Hainaut ne semble plus user du mot.

(*ibid.*, t. II, Pièces en prose, VII, p. 915) commence : « Homme faé, divin seraph, cousin aux anges, parent aux dieux de la lignie de Te Deum, monstre beat créé par nigromancie, sans possibilité, demy luton, moittié caucquemaire, ne cymere, ne cicheface... »

De toute évidence la *chimagrue*, pour Molinet, est un de ces monstres fantastiques, grimaçants et redoutables, du genre des incubes, des chimères et des *chichefaces*.

Jouer à *simagrée* ou à la *simagrée*, c'est non pas faire un jeu de courbettes obséquieuses, qu'évoquerait la formule *si m'agrée*, mais jouer à contrefaire la *simagrée* ou *chimagrue*, un monstre fantastique au visage très laid, en faisant autant de grimaces que pouvait en faire le sot Hotin Bonnelle. Pareil jeu a vraisemblablement dû exister dans la société médiévale, où les jongleurs et les sots, mais aussi des amateurs, étaient invités à imiter tantôt un animal réel ou imaginaire, tantôt un homme risible (ivre, contrefait, etc...). Le mot, avant de désigner les feintes, les faux semblants et les manières affectées de sincérité, aurait désigné les grimaces d'un monstre fantastique et, préalablement, ce monstre lui-même.

Dès lors, on peut sans doute chercher avec plus de chances de succès l'origine du vocable, dont l'initiale hésite entre *si-* et *chi-*, et dont la finale flotte singulièrement entre *-grée*, *-grie*, *-grue* et *-grawe* selon les lieux et les temps.

A. Scheler n'était peut-être pas tellement loin de la solution quand il songeait au latin *simius*.

Si l'on voit mal au premier abord quel rapport établir entre le français *singe* et le mot *simagrée*, on devient moins sceptique quand on constate à la fois : 1° que *simagrée* est bien attesté au moyen âge, dans l'extrême nord du domaine d'oïl, par Gilles li Muisit (de Tournai) et par Jean Molinet (de Valenciennes), 2° que son initiale flotte entre *si-* et *chi-*, comme ce fut le cas pour la forme que prit dans les patois picards et wallons le latin *simia* ou *simius* bien attesté au moyen âge soit par le moyen-néerl. *simme*, fém. (en face du mot d'origine germanique *aap*), soit par l'ancien liégeois *hème*, masc., écrit autrefois *xhime* ou *xhimme* et relevé de 1410-1411 à ± 1780.

Grâce à l'excellente étude que M. Maurice Piron a consacrée aux noms wallons du singe<sup>1</sup>, on sait en effet maintenant que l'extrême nord de la

1. Maurice Piron, *Étude sur les noms wallons du singe*, dans le *Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie*, XVIII, 1944, p. 315-351 (avec deux cartes).

Gaule a employé dans les premiers siècles de sa romanisation, pour désigner le singe, le latin *simia* ou *simius*, la première de ces formes ayant pris le genre féminin après la création de la seconde pour désigner spécialement le mâle. C'est ce mot qui est devenu le moyen-néerlandais *simme*, sans doute dérivé, comme le proposait Verdam (*Middelnederl. Woordenboek*, VII, 1122) « du latin *simia*, dont le masculin a donné le français *singe* ». C'est certainement le même mot que représente le liégeois *hème* (< \**chime* < \**sime* < *simia* ou *simius*), bien que l'évolution en cause fasse quelque difficulté. \**Chime* a autrefois occupé tout le territoire belgo-roman, de Tournai à Verviers. En effet, le *simme* du moyen-néerlandais, abandonné par le sud-néerlandais moderne en faveur du wallon *marticot*, a été conservé en westflamand, tandis que *marticot*, substitut wallon de *hème* à Liège, s'est aussi implanté autrefois dans le Hainaut, non pas certes au détriment de *sindje*, qui est partout en progrès, mais certainement au détriment d'un \**chime* qui y était le correspondant normal du *hème* liégeois (dont il est d'ailleurs le prototype obligé), et qui a donc couvert autrefois tout le domaine en bordure de la frontière linguistique : le *simme* moyen-néerlandais et le \**chime* belgo-roman ancien couvrent une aire homogène, mais étroite, qui semble traduire sur ce point la solidarité de la région immédiatement au nord et au sud de la frontière linguistique.

C'est dans l'ancien \**chime* belgo-roman exigé par le liégeois *hème*, et dans le \**sime*, antérieur ou plus fidèle, qui le rattacherait normalement au moyen néerlandais *simme* (du genre féminin) ou plutôt au latin *simia* ou *simius*, que je voudrais reconnaître le nom féminin qui constitue le premier élément du mot qui fut autrefois simultanément *chimagrée* et *simagrée*.

\*  
\* \*

Il faut sans doute attribuer aussi une origine gallo-romane très septentrionale, sinon exclusivement belgo-romane, au mot dont est constituée la seconde partie de *simagrée*.

A côté du français *simagrée* et du genevois *simagrie*, on a relevé, chez Molinet, avec le sens le plus ancien du mot, un *chimagrue* très voisin du *chimagrauwe* wallon, qui, comme on l'a vu, est d'ailleurs aussi *simagrauwe* par endroits.

La finale si peu ferme de ce mot ne serait pas un suffixe gallo-roman, mais bien un second nom lié au premier par la préposition *à* et l'on serait en présence d'un composé \**sime* ou \**chime* + *à* + le nom \**grée(s)*, \**grie(s)*,

\**grue(s)* ou \**grawe(s)*, pour lequel on accordera la préférence aux formes les plus septentrionales, \**grue(s)* et \**grawe(s)*, si l'on veut bien y reconnaître le mot emprunté aux parlers germaniques voisins par les dialectes gallo-romans de l'extrême nord, à une date indéterminée du moyen âge, et qui prend dans les textes anciens de cette région les formes *grau*, *grauw*, *greu* ou *grau*, *grauhe*, *grauwe*, *groe* et *croe* (diminutif *gravet*, *grauwet*, *grewet*, *cravet* et *crauwet*) selon Godefroy, ou bien *grau*, *groe* et *croe* (dim. *grauet*, *gravet*, *cravet*) selon Tobler-Lommatzsch, son étymon germanique étant identifié avec l'ancien-haut-allemand *krawa*, et son sens étant régulièrement « griffe ».

Le flottement de la voyelle tonique de ce mot, qui est tantôt *grawe*, tantôt *gro(w)e*, tantôt *greu(e)* explique sans doute le flottement analogue de *simagrawe* — *simagrue* — *simagrée* : dans le composé, le mot dialectal désignant les griffes a été ébranlé du fait que sa forme variait selon les régions, et du fait aussi que l'on cessa sans doute de percevoir son sens en beaucoup d'endroits où il eut accès.

La patrie première du composé en question n'est pas la Wallonie liégeoise, où sa forme *chimagrawe* ou *simagrawe* paraît trahir une origine étrangère, que ce soit par l'initiale *ch* ou *s* (au lieu du *h* liégeois) ou par la voyelle de la même syllabe (qui est *i* et non pas *è* à la liégeoise), sinon par le second composé que le lg. ne connaît plus mais dont il a encore le dérivé *grawi* « fouiller ».

C'est donc plutôt dans le Hainaut qu'il faut sans doute chercher le lieu de naissance du mot, ce Hainaut qui a dû connaître \**chime* ou \**sime* (avant *marticot* et *sindje*), et qui connaît encore *grau* (prononcé *grô*) « griffe ». Ceci s'accorde bien avec le fait que ses principaux témoins sont, au moyen âge, Gilles li Muisit et Jean Molinet.

Le composé \**sime* à *groe(s)* ou \**sime* à *grawe(s)* est-il normal avec le sens que le témoignage de Molinet conduit à lui donner? Pourquoi *singe-à-griffes* pour désigner un monstre du genre incubé, chimère ou « chichéface »?

Le singe était considéré au moyen âge comme une image du diable et souvent, dans la décoration des édifices religieux, on a figuré l'*aversier* sous les traits d'un monstre à tête simiesque et à membres griffus.

Miss Florenc Mc Culloch, dans son ouvrage récent sur les bestiaires du moyen âge (*Medieval Latin and French Bestiaries*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1960, n° 33 des *Studies in the Romance Languages and Literatures*) renvoie à l'étude de H. W. Janson, *Apes and*

*Ape Lore in the Middle Ages and the Renaissance* (London, 1952), et écrit : « The ape symbolizes the devil who had a head but no tail, that is, he had a beginning when he was in heaven, but because of his inner hypocrisy and deceit, he lost his head. Pt (= Philippe de Taon) differs in saying that the ape-devil mocks those who do evil, and will carry them in front of him to hell, while he leaves the good at his back with God ».

Souvent, d'ailleurs, la décoration des manuscrits présente des monstres qui semblent des singes à griffes.

Faut-il rappeler, d'autre part, un passage célèbre de l'*Apologia ad Guillelmum* où saint Bernard, blâmant le luxe déployé par l'ordre de Cluny, s'en prend à la décoration de ses édifices : « Caeterum in claustris, coram legentibus fratribus, quid facit illa ridicula monstruositas, mira quaedam deformis formositas, ac formosa deformitas ? quid ibi immundae simiae ? quid feri leones ? quid monstruosi centauri ? quid semihomines ?... » (Migne, *Patr. Lat.*, 182, col. 915).

Ainsi le composé *sime* ou *chime* « singe » + à + *groe(s)* ou *grawe(s)* « griffe(s) » est très naturel comme nom inventé au moyen âge dans le Hainaut pour désigner le diable ou, du moins, un monstre fantastique grimaçant, trompeur et redoutable<sup>1</sup>.

C'est de là qu'il est sans doute parti pour se répandre dans les autres provinces et pour s'imposer dans la langue française (peut-être grâce à un jeu qui lui devait son nom) en connaissant une certaine hésitation dans son initiale et dans sa finale et en abandonnant surtout son sens très particulier de « monstre fantastique et grimaçant » pour ne plus désigner que le jeu des grimaces et enfin les grimaces elles-mêmes.

Maurice DELBOUILLE.

1. Le nom du singe a souvent pris le sens de 'figure grotesque' dont on amusait le peuple et dont on faisait des enseignes. M. Piron a mis en parallèle les cas de *marmouset* et de *hème*; il a cité aussi *babouin*. A propos de *marmouset*, on lira maintenant les excellents articles de M. Guy de Poerck dans la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, XXXVII, 1959, p. 615-644, dans les *Mélanges G. D. Serra* (Univ. degli Studi di Napoli, Istituto di Glottologia, Libreria Liguori, 1959), p. 167-173, — et dans les *Romanica Gandensia*, VII, 1959, p. 65-103; on pourra consulter aussi utilement une note de M. Félix Lecoy dans la *Romania*, LXXX, 1959, p. 507-508 (sur Villon).